



BACS BRUNS

Avez-vous commencé à remplir votre bac brun? La première collecte aura lieu le lundi 5 octobre prochain! Calendrier

La collecte s'effectuera à chaque semaine durant l'été.
Elle s'effectuera aux 2 semaines de la mi-octobre à la mi-juin.



Quoi mettre dans mon bac brun?

Est-ce que ça se mange?
(Ou est-ce une partie de quelque chose qui se mange?)

Est-ce un résidu de jardin?

Est-ce du papier ou du carton souillé?

Si la réponse est "oui" à l'une de ces questions, la matière est déposée dans le bac brun.



Vous n'êtes pas certain de ce que vous pouvez mettre dans votre bac brun? Téléchargez votre application mobile Ça va où? pour le savoir.

Autres matières acceptées

- Bâtons de friandises glacées, cure-dents et brochettes en bois
- Bouchons de liège naturel
- Bran de scie ou copeaux
- Cendres froides (refroidies au moins 72 heures)
- Cheveux, poils et plumes



- Fumier et excréments d'animaux
- Litière pour animaux



Pour tout connaître sur les matières organiques



Aimez notre page
Facebook! @monbacbrun



Vous avez des questions?
Visitez le www.monbacbrun.com

ÉCO CENTRE

La Municipalité de Bégin est heureuse de vous annoncer qu'elle a signé une entente de trois ans (2020-2021 et 2022) avec RSI Environnement (anciennement Récupère Sol) de Saint-Ambroise pour la fourniture d'un service d'écocentre !

Pour chaque visite d'un citoyen de Bégin, un montant de 20 \$ sera chargé à la municipalité. Nous vous demandons donc votre habituelle collaboration afin d'optimiser vos voyages et, ainsi, maximiser le service. Il est important d'avoir avec vous une pièce d'identité ou une preuve de résidence lors de votre passage à l'écocentre.

Vous pouvez dès maintenant utiliser le service d'écocentre. Celui-ci est situé sur la rue des Producteurs (quartier industriel) de Saint-Ambroise.

Horaire d'ouverture : vendredi et samedi de 9 h à 16 h. L'écocentre ferme ses portes le samedi 10 octobre 2020 à 16 h pour rouvrir à la mi-mai 2021.

Il est encore possible d'aller porter vos matières à l'écocentre de Jonquière situé sur la rue de la Métallurgie. Celui-ci est ouvert tous les jours de 8h à 18h jusqu'à la fin novembre. Pour l'horaire hivernal, veuillez vous référer à leur site Internet.

Matières acceptées

Matériaux secs

- Bois
- Fenêtre complète, vitre
- Toilette, porcelaine, céramique
- Béton, brique, mortier
- Palette de bois
- Terre, gravier, roche, asphalte
- Papier couverture (bardeau), revêtement extérieur
- Pneus de voiture, de camion, de vélo
- Fibre de verre, plexiglass, tuyau ABS
- Jouets d'enfants en plastique
- Matériel informatique ou électronique



- Contenant de peinture en métal (vous pouvez également nous les apporter à la municipalité)
- Réservoir de mazout ou d'essence vide
- Monstres ménagers, chauffe-eau
- Équipement motorisé (pièce d'auto, de tondeuse, souffleuse)

Enfouissement

- Meuble, divan, matelas (collecte porte à porte 2 fois par an)
- Petit objet de plastique
- Petit et gros appareil ménager (collecte porte à porte 2 fois par an)
- Isolation, mousse isolante, laine minérale
- Pile et batterie d'ordinateur ou de cellulaire (vous pouvez également nous les apporter à l'édifice municipal)

Métal

- Fer, aluminium, cuivre, fonte

Matières refusées

- Tout produit contenant de l'amiante (vous pouvez vous rendre à l'écocentre de Jonquière pour ce produit)
- BPC, Cyanure, déchet radioactif
- Carcasse d'animal
- Médicaments, seringues ou déchet biomédical (vous pouvez aller les porter à la pharmacie – pour les déchets biomédicaux, demandez un contenant)
- Arme, munition, produit explosif (rendez-vous au service de police)
- Tube fluorescent ou ampoule fluocompacte (vous pouvez aller les porter à l'édifice municipal)